

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 96/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE CIRCULATION LORS DES FESTIVITES – Samedi 31 mai et dimanche 01 juin 2025 – Quand le train resifflera au son des orgues

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de BAMBECQUE en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis favorable de l'arrondissement routier de Dunkerque en date du 06 mai 2025.

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire d'HOUTKERQUE en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis réputé favorable de la Gendarmerie de Wormhout ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la manifestation « Quand le train resifflera au son des orgues » le samedi 31/05/25 et le dimanche 01/06/25.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le samedi 31 mai 2025 de 09h à 22h et le dimanche 01 juin 2025 de 09h à 20h, rue d'Houtkerque, rue des Orgues et rue du petit train (selon le plan n°1 ci-joint).

Seuls les participants à la manifestation, seront autorisés à circuler et stationner.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 2 : Des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules selon les plans n° 1 et 2 ci-annexé. Les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 3 : Les dispositions édictées par l'article 1^{er} du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation des panneaux de type B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire suivant :

Dévation sens d'HERZEELE vers HOUTKERQUE

- RD 167 au territoire de la commune d'HERZEELE
- RD 947 au territoire de la commune de BAMBECQUE
- RD 17 au territoire de la commune d'HOUTKERQUE

Dévation sens d'HOUTKERQUE vers HERZEELE

- RD 17 au territoire de la commune d'HOUTKERQUE
- RD 947 au territoire de la commune d'HOUTKERQUE
- RD 167 au territoire de la commune de BAMBECQUE

Les véhicules seront dirigés selon l'itinéraire de déviation fixé sur le plan annexé (plan n°2).

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur le Maire de BAMBECQUE – e-mail : mairie-bambecque@wanadoo.fr
- Monsieur le Maire d'HOUTKERQUE – e-mail : mairiehoutkerque@orange.fr
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 13 mai 2025

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 13 mai 2025

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.



DEPARTEMENT

Nord
COMMUNE
Hénegre

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

Plan n° 1

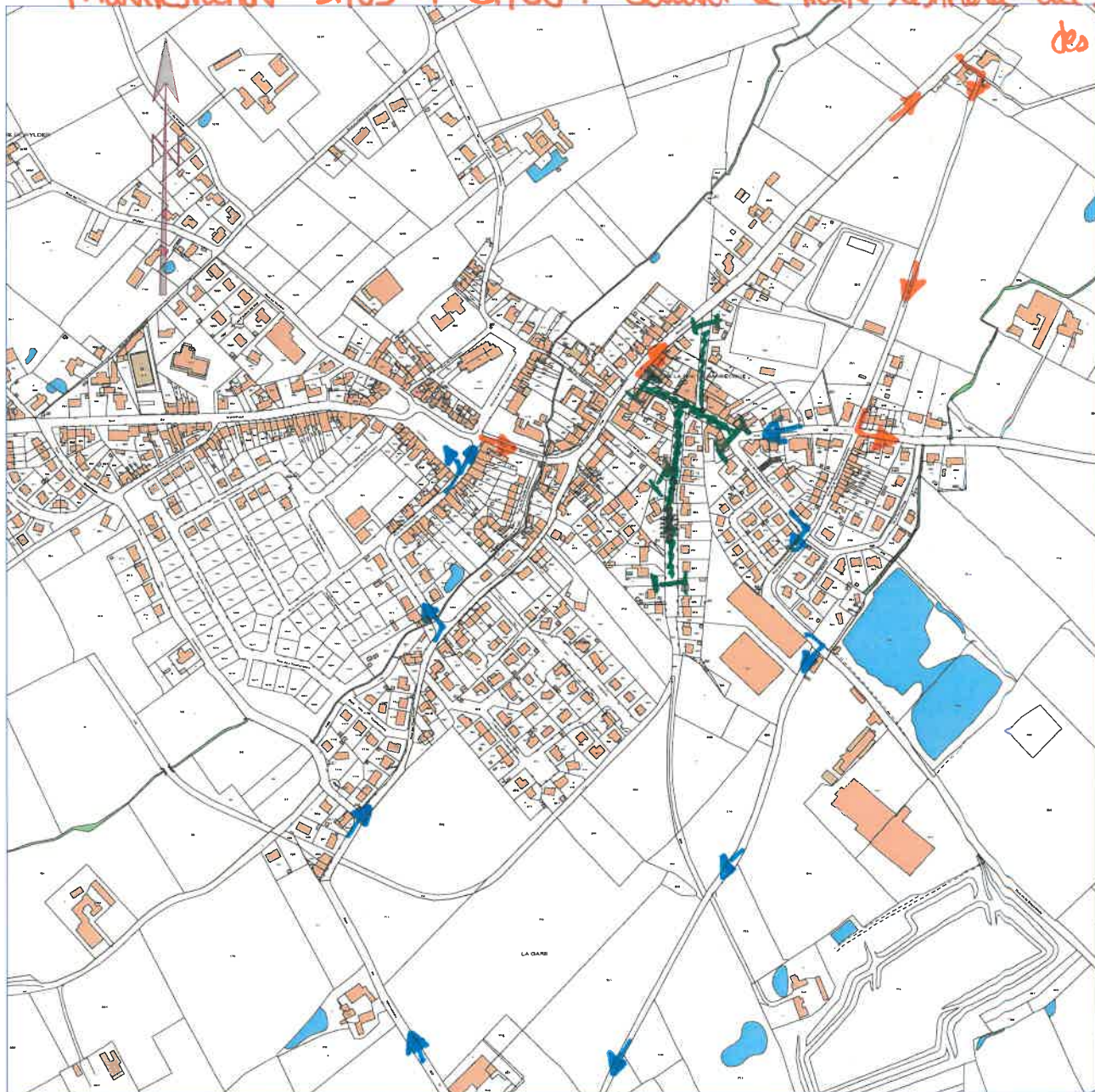
<Convexe>

Section: ..

Echelle: 1/7500

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Manifestation 31/05 et 01/06 : Quand le train repartira au son des Orgues.



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

H Circulation et stationnement interdits
zone manifestation.

Itinéraire VL → Deviation sous Huthenque
→ Hénegre

→ Deviation sous Hénegre
→ Huthenque

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 13/05/2025
Signature

Vu pour être annexé à mon arrêté
municipal n° 96/2025
le maire
S. FANCHÉ



